



**Compte rendu de
L'assemblée générale extraordinaire de la FFFD
2022**

Lundi 13 juin, 20h00-23h00

En visioconférence

Début de la réunion : 20h15

Résolution n°1 : Constitution de la commission électorale et de surveillance de l'assemblée générale

Proposition de constitution de la commission électorale et de surveillance de l'assemblée générale extraordinaire :

Président de séance : Franck Leygues

Secrétaires de Séance : Christophe Barillet Directeur de la FFFD

Scrutateurs : Brosseau Mathieu, Legendre Christophe

La constitution de la commission électorale et de surveillance de l'assemblée générale extraordinaire est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation du CR de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2021

Approbation du compte rendu de l'AG du 20 novembre 2021

Votants : 32

Contre : 0

Abstention : 4

Pour : 28

Résolution n°3 : Nouvelle direction la FFFD

Introduction de Franck Leygues – Président FFFD

Cette AG est l'occasion de saluer le travail de Vincent Roy durant 16 années ; il a contribué à la structuration de notre fédération, s'est investi avec énergie sur l'ensemble des orientations



fédérales indispensables pour transformer la FFD, alors association sportive nationale, à la FFD, une fédération française, délégataire pour ses 3 disciplines, membre du CNOSF, reconnue RHN.

La fin de notre « collaboration » a pris la forme d'une rupture conventionnelle ; nous avons rempli nos obligations légales et majoré celles-ci de 20% pour le remercier de son investissement.

Cette rupture était probablement nécessaire afin de poursuivre notre mue. Nous avons procédé au recrutement d'un nouveau directeur, avec un profil plus adapté aujourd'hui à notre projet fédéral.

Pour **solde tout compte** la somme de **19 288.32 €** nets.

Je laisse Christophe Barillet se présenter.

Christophe Barillet Directeur de la FFD

Après avoir travaillé plus de 15 ans comme directeur financier puis directeur général dans une structure associative regroupant 33 disciplines sportives différentes c'est avec une grande fierté que j'intègre la grande communauté du Flying disc, j'aurais à cœur d'accompagner au mieux l'ensemble de nos organes déconcentrés en espérant répondre au mieux à leurs besoins.

Résolution n°4 : Proposition de déménagement de notre siège au CDFAS – Eaubonne – 95

Sous l'impulsion de notre nouveau directeur, un site plus propice à l'immersion de notre fédération dans le milieu sportif s'est présenté.

Je le remercie pour cette initiative, soutenue par le BD et le CD.

Le site offre 3 possibilités :

- Le siège est dans un environnement sportif, structure qui va accueillir la délégation américaine pour les JO 2024, fait l'objet d'agrandissement, de transformation structurelle. Cela nous immerge dans notre quotidien parmi des comités départementaux, des pôles excellence de ligue et de fédération
- Le CDFAS permet l'organisation de stages de formation, d'EDF, de suivi médical, de séminaire ainsi que la possibilité d'installer un pôle France.
- Enfin, c'est un espace qui peut permettre des événements nationaux et internationaux.

En validant cette proposition, nous ferions un grand pas pour l'organisation de nos activités, pour consolider notre statut de fédération délégataire, favoriser les rapprochements avec des acteurs politiques du sport.



Le CDFAS développe son secteur partenariat pour tout évènement sportif sur son site. C'est une immense structure dans laquelle il est fait le privilège pour poser nos valises. Il est question que cette structure soit affiliée prochainement dans le « grand Insep » et cherche un partenariat avec les fédérations.

Question de Romain Varlet

Les salariés de la FFFD sont-ils toujours en télétravail ?

Si non, est ce que le nouveau siège entraine des frais de déplacement supplémentaire pour les salariés ?

Réponse de Franck Leygues président de la FFFD

A l'heure actuelle, nous avons toujours un salarié en télétravail à 100% qui est situé à l'île de Ré, les deux autres salariés ne sont pas en télétravail actuellement.

Question de Fabrice Gagneux

Globalement, frais supplémentaires de location ou de fonctionnement ? Prévu dans le budget voté à la dernière AG ?

Réponse de Franck Leygues président de la FFFD

Lors de notre dernière AG il n'était pas encore question de déménager, nous avons eu une opportunité que nous ne pouvions laisser passer. Nous ferons le nécessaire pour diminuer les coûts du déménagement.

Question de Sharks de Saône

Tarif de la location envisagée par rapport au tarif de location actuelle ?

Réponse de Franck Leygues président de la FFFD

Une bonne nouvelle, en plus du lieu qui se prête plus à notre activité, la location des deux bureaux ainsi qu'une salle de réunion et de stockage sera moins cher d'environ 800 euros, annuel.

Question de Régis Brouard

Aura-t-on des accès privilégiés pour caler des formations par exemple ?

Réponse de Franck Leygues président de la FFFD

Nous allons procéder étape par étape dans un premier temps le déménagement de notre siège social. Pour ce qui est des formations fédérales, elles pourront se dérouler au cdfas en fonction du calendrier commun. Il est évident que par la suite nous espérons pouvoir ouvrir cette possibilité à nos organes déconcentrés.

Approbation Proposition de déménagement de notre siège au CDFAS – Eaubonne – 95

Votant : 37

Contre : 0

Abstention : 3

Résolution n°5 : Présentation du nouveau logiciel E-licence

Intervention d'Amaury Guerin Vice-Président

Une des principales demandes qui avait été faite lors de la précédente Assemblée Générale notamment dans l'utilisation de I-club était bien souvent l'incompatibilité de ce logiciel sur le système Mac, ainsi que de plus en plus de problème sur Windows, bien souvent l'utilisation sur le téléphone portable était compliquée. Nous ne pouvions plus trop faire évoluer ce logiciel qui malheureusement n'était plus adapté à nos besoins.

Après avoir étudié plusieurs prestataires, nous avons retenu E-licence, pour information ce logiciel est utilisé dans une vingtaine de fédérations sportives notamment le baseball, le tir, le hockey sur glace et aussi l'UNSS. Simple d'utilisation, c'est une application totalement web donc plus besoin d'installer un logiciel ce qui facilite l'accès au plus grand nombre et en toute circonstance via un ordinateur, une tablette, un téléphone.

Dans son fonctionnement, tout le monde aura la possibilité d'avoir un accès, licencié ou dirigeant pour les personnes ayant un rôle dans une structure, club, comité et ligue.

Présentation de slides pour l'utilisation du logiciel.

Question de Régis Brouard

Est-ce que les dirigeants pourront donner des droits supplémentaires à des licenciés directement ou on devra passer par la fédé ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Chaque gestionnaire de structure (par défaut uniquement le président) pourra donner des droits de gestionnaire et de consultant sur sa structure

Question de Dégourdisc

Qui prend la licence ? Le licencié lui-même ? Un membre du bureau ?

Qui enregistre les documents ? Le président ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Les 2 peuvent

Secrétaire et Trésorier doivent il être différents ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui actuellement dans le paramétrage, président, trésorier et secrétaire sont 3 postes obligatoires qui doivent être représentées par 3 individus distincts

Dans notre petit club, la secrétaire et la trésorière sont la même personne. Ce ne sera plus possible ?

Le règlement de la Fédération ne demandait uniquement que deux membres du bureau du club se licencie dans le club, sans précision des rôles.



Comment concilier cela avec le paramétrage du logiciel (qui demanderait président, trésorier et secrétaire) ?

Une asso loi 1901 = président + trésorier (secrétaire optionnel)

Selon l'article 1 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, une association doit réunir au minimum 2 personnes.

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

A voir en fonction de nos statuts, mais nous pouvons réajuster sur notre logiciel à deux personnes obligatoires

Cas pratique, j'ai été au bureau de deux clubs en même temps (c'était autorisé réglementairement). Qu'est-ce que je mets dans e-licence ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Pour être le représentant d'un club il faut être licencié mais pas obligatoirement dans le club

Question de Julien Greau

Est-ce qu'une ligue peut prendre une licence ?

Pour les licences juniors, on a par exemple besoin d'autorisation parentale, y a t'il possibilité de choisir les documents à déposer ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui, le paramétrage va être changé pour rajouter la demande d'une autorisation parentale pour les mineurs

Question de Bruno Voirnesson

Le nouveau logiciel est-il valable dès la rentrée ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui, nouveau logiciel actif pour la saison 2022-2023 avec ouverture de saison en juillet

Question de pierre Castanier

Comment chaque licencié, ancien ou nouveau, va-t-il recevoir son login / mot de passe ?

Par quel biais les joueurs vont il recevoir leur code ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Par mail

Le login / mot de passe est-il nécessaire pour un licencié pour prendre sa licence ? car pour les nouveaux joueurs vous n'avez pas encore leur mail

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Possibilité de créer un compte pour les nouveaux adhérents

Question de Caillaud Emilie

Il y aura des tutos fournis pour les joueurs ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui c'est prévu

Est-ce que pour les juniors, il y a possibilité de saisir les contacts des représentants légaux ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui c'est même obligatoire



Question de Pierre Guilbault

Quelle est la date de lancement ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Ouverture à la prise de licence prévue le 25 juillet

Question de Maria Marques

La demande de validation n'apparaît que lorsque le joueur a bien tout saisi ? Infos perso, document médical et paiement ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui la soumission de la demande de licence n'est possible que quand tous les champs et documents obligatoires sont fournis

Question de Benjamin Bourdon

La FFBA, également sur e-licence, laisse le choix du paiement de la licence par le licencié ou par le club. Est-ce un choix qui sera disponible pour nos clubs/licenciés dès maintenant ou plus tard ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Pour la saison 2022-2023, le règlement ne passera pas par elicense. Ensuite le club pourra choisir s'il autorise le paiement par paiement en CB, virement, ou même chèque.

Qu'en sera-t-il pour les demandes de prêt de joueur/joueuse ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

La demande se fera au travers de elicense soit par le licencié soit par le club. Il sera soumis à validation du club de départ, du club d'arrivée et de la fédération (tout au travers du logiciel).

Question de Gaëlle « Frisbeurs »

Est-il possible d'intégrer un document (par exemple de signer une autorisation parentale pour les mineurs, ou signature règlement intérieur du club)

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

La signature du règlement intérieur est prévue lors de la demande de licence à un club, et l'autorisation parentale va être rajoutée pour les mineurs.

La gestion des licences provisoires (souvent le cas au Disc-Golf) a été prise en compte ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui les licences temporaires DG deviennent des ATP mais seront à prendre via le logiciel et seront rattachées à un évènement (une compétition DG)

Question de Christophe Legendre

Il y a un tournoi féminin de disc golf début aout, est-ce que cette licence sera valable ou il faudra prendre une temporaire 2021/2022 ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Ce sera des licences temporaires DG à prendre sous iclub



Le joueur va remplir le formulaire pour sa licence, le club valide le formulaire. Y a-t-il une validation finale de la Fédé. La question est de savoir qui a la responsabilité de la validation du certificat

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Fonctionnement identique à ce qui se fait aujourd'hui avec une validation finale de la fédération qui vérifie le certificat médical. Cependant cela est paramétrable, et pourra être revu si la fédération souhaite déléguer ce contrôle.

Question de « Dégourdisc »

Qui prend les licences ? Les licenciés eux-mêmes ? Le club ?

Est-il possible, pour un gestionnaire, de saisir les licences de personnes n'ayant pas accès à internet (et oui, en Sud Vendée, nous avons encore des personnes non connectées)

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Les 2 peuvent le faire

Question Olivier « Phoenix »

Pourra-t-on moduler la quote part club en cours d'année (par exemple pour des joueurs arrivant en cours d'année) sans bien entendu toucher à la part fédé ... ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Non ce paramétrage est fait en début de saison et est valide pour toute la saison

Question Pierre Castanier

C'est assez problématique de faire passer la cotisation à l'association dans un paiement global via e-licence. Il peut y avoir des tarifs différents (jeunes, U, U+DG, DG), des changements en cours d'année (saison entière, mi saison sept-dec, janv-juin), c'est en tout cas notre fonctionnement d'association

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

*La quote part club se fait par type de licence, elle peut donc différer pour les jeunes, DG, ...
Cependant cette quote part se paramètre en début de saison.*

Question de Adeline Bourgoin

Les compléments de licence "licence externe disc-golf" sont-elles prises en compte ? Pourra-t-on également ajouter des quote-part pour les compléments ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui ces compléments sont des licences (qui s'ajoutent à une licence principale) et donc peuvent avoir une quote part club.

Question de Martin Mouterde

Comment se passe le paiement de la licence avec des aides locales (métropole région) ? Dans certains cas la somme est transmise au club par un tiers (CAF ou autre)

Comment pourront être prises en compte les aides type e-pass Loire atlantique dans le paiement des licences ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Vérification à faire auprès de exalto par la fédération



Question de Rosnet Antoine

Combien de tarifs différents seront disponibles dans le logiciel ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Pas de limitation connue

Le tarif est fixé mais "l'ouverture des licences" est propre à chaque club ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Chaque club proposera « ses » licences qui incluent une licence fédérale. Il faudra que ce paramétrage et l'affiliation du club soient faits pour que la prise de licence soit ouverte.

Question de Gaelle « Frisbeur »

Est-ce que la catégorie d'âge sera directement donnée par le logiciel ? ça arrive régulièrement que les juniors se trompent de catégorie à l'inscription...

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui seules les licences valides pour un âge donné sont proposées.

Question de Martin Mouterde

Sera-t-il toujours possible de changer de type de licence en cours d'année, comme on le fait souvent aujourd'hui (pour passer d'une licence loisir à une licence Joueur) ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui

Question de « Dégourdisc »

Pour les surclassements ? Comment ça fonctionnera ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Lors de la prise de licence junior, il sera possible de choisir un surclassement

Question de Maria Marques

Comment se gèrent les sur classements et double-sur classements ? Par les parents eux-mêmes ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Lors de la prise de licence junior, il sera possible de choisir un surclassement. Un certificat médical sera alors demandé.

Question de Maria Marques

Un certificat médical est-il automatiquement proposé lorsqu'il arrive à échéance des 3 ans ? Ou attestation ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Oui le logiciel est paramétré pour vérifier l'échéance des 3 ans

Question de Adeline Bourgoin

Si l'AG d'un club a lieu en aout comment se passe l'affiliation du club en juillet ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

L'affiliation se passe début juillet, puis fin août suite à l'AG le bureau peut être changé dans le logiciel



Question de Règeis « Sharks de Saône »

Ça veut dire que quelqu'un qui a fait son certificat médical pour cette saison va devoir en refaire un ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Il s'agit ici d'une limitation liée à la migration (les certificats médicaux ne sont pas dans iclub). Une solution technique est étudiée pour palier à cela.

Question de Hélène Les Manchots

La validité de 12 mois pour déposer un certificat médical est à comptabiliser à date de saisie ou à la date du 1er septembre dans le cas des licences saisies entre le 20 juillet et le 1er septembre ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

C'est la date mentionnée sur le certificat médical qui compte.

Question de Rosnet Antoine

On ne peut pas remettre les certificats dans e-licence (le club les a) ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

La loi n'autorise à utiliser un certificat médical qui a plus de 1 an, mais il y a une tolérance qui permet de valider une licence pendant 3 ans. La fédération travaille sur une solution technique à proposer.

Question de Julien Greau

Quel est le coût du nouveau logiciel par rapport à l'ancien ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

*E-licence coûte 18000€ les 2 premières années puis 21000€ les 2 suivantes
Iclub/ifédération coûtait 1€/licencié.*

Est-ce que ces modules supplémentaires sont déjà payés dans les 18000€ ou cela aura un coût supplémentaire ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Ils sont inclus et vont être mis en place au fur et à mesure

Question de Bruno Voirnesson

18000 €, c'est pour les licences et affiliations ou c'est pour l'outil complet ? J'imagine que si on ajoute des fonctionnalités, la facture augmente ?

Réponse d'Amaury Guerin Vice-Président de la FFFD

Non Ils sont inclus

Proposition de nom pour le logiciel fédéral :

e-disc

mydisc

discweb



Résolution n°6 : Quote-part de la cotisation des Ligues et Comités pour la saison 2022-2023

Introduction de Franck Leygues Président de la FFFD

La quote part des cotisations est un sujet que je souhaite amener à l'ordre du jour de notre prochaine AG l'idée aujourd'hui est de vous proposer un temps d'échange et de réflexion entre les différents échelons territoriaux, les clubs avec leur ligue et les ligues avec la partie nationale de la fédération.

Pour rappel la fédération perçoit pour chaque licence autres que les ATP l'ensemble du montant de la licence et reverse une contribution aux ligues et aux comités flying disc avec les montants qui sont indiqués en annexe.

Il se trouve qu'aujourd'hui certaines ligues procèdent à des prélèvements complémentaires de licence. Pour la FFFD les raisons sont aujourd'hui peu connues et surtout pas contrôlées. Nous avons voté en AG le projet de développement structurelle des ligues cette réversion afin de soutenir le fonctionnement de nos structures.

Le projet fédéral adopté en 2020, vise une équité plus grande entre les licenciés notamment à deux niveaux d'où la mise en place d'une licence unique afin de participer à l'ensemble des disciplines du flying disc et surtout pour développer un sentiment d'appartenance collectif d'où notre souhait d'équité sur le plan national.

Ce sujet sera prochainement abordé avec nos ligues concernant le fonctionnement actuel de la quote part.

C'est pour cela que je souhaite ouvrir avec vous le débat afin que nous prenions collectivement une décision lors de la prochaine AG avec une incidence pour la saison 2023-2024.

Les deux sujets de réflexions sont actuellement :

- Financement de nos organes déconcentrés à partir d'une licence fédéral unique
- Ou
- Licence à géométrie variable qui devra aussi intégrer la partie comité départemental.

Je tiens absolument que la discussion soit ouverte au sein des ligues avec leurs clubs pour que l'on puisse avoir lors de la prochaine AG une décision assez claire. Ce qui nous permettra de clarifier le coût de la licence.

Je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles.

Questions diverses :

Incidence sur 2023/2024 : cela veut-il dire que ces quotes-parts resteront telles quelles pour la saison 2022/2023 ?

Réponse de Franck Leygues Président de la FFFD



Oui pour la saison 2022-2023 la quote part reste la même, c'est inscrit ainsi dans le budget prévisionnel de la saison prochaine.

Résolution n°7 : Tarification des licences pour la saison 2022-2023

Introduction de Franck Leygues Président de la FFFD

Pour mémoire vous avez tous les tarifs pratiqués dans l'annexe. Nous avons voté il y a 3 ans une augmentation progressive de la licence de 1 euro par an. L'année dernière nous avons fait le choix de geler la dernière augmentation, choix lié à la pandémie.

Pour la rentrée prochaine la position que nous allons proposer au comité, c'est de reprendre la décision initiale, à savoir une hausse de 1 euro. Celle-ci a tout de plus de sens car nous allons nous heurter à un budget tendu dû en grande partie à notre investissement dans le nouveau Logiciel E-Licence que nous venons de vous présenter.

Pour rappel l'assurance est décorrélée du tarif de la licence fédérale.

Cette augmentation est prévue pour la saison 2022-2023.

Fin de séance à 22h23